

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/B101251-D1

Compteurs massiques directs MICRO MOTION
types CMF200 et CMF300

Le présent certificat de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de la circulaire n° 92.00.400.001.1 du 16 mars 1992 relative aux ensembles de mesurage de masse de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

MICRO MOTION, Inc., 7070 Winchester Circle, BOULDER CO, 80301 (Etats-Unis d'Amérique)

DEMANDEUR :

FISHER-ROSEMOUNT S.A., 2 place Gustave Eiffel, SILIC 247, 94568 RUNGIS CEDEX (France)

OBJET :

Le présent certificat complète la décision n° 00.00.440.001.2 du 26 octobre 2000 relative aux compteurs massiques directs MICRO MOTION modèles CMF200 et CMF300.

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs massiques directs MICRO MOTION modèles CMF200 et CMF300 diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par la masse volumique dans les conditions de mesure des liquides susceptibles d'être mesurés.

Cette masse volumique est comprise entre 400 kg/m³ et 1400 kg/m³ pour un mesurage en masse.

Les autres caractéristiques, les scellements, les conditions particulières d'installation, les conditions particulières d'utilisation, les inscriptions réglementaires, les dispositions particulières, les conditions particulières de vérification et les conditions de renouvellement sont identiques à ceux définis dans la décision précitée.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B101251-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 26 octobre 2002.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.